

**L'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial dénonce les procédures abusives de vérification fiscale chez les éducatrices en milieu familial**

**Québec, le 14 mai 2008** – L'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AÉMFQ), représentant 15 000 éducatrices, dénonce les procédures abusives de vérification fiscale chez les éducatrices en milieu familial. Une vérification ciblée chez ces travailleuses autonomes met à jour des procédures frôlant la menace et l'intimidation. Résultat : la plupart des éducatrices cèdent et paient des cotisations supérieures au taux d'imposition moyen exigé des autres citoyens du Québec.

Pour la présidente-directrice générale de l'AÉMFQ, madame Nathalie D'Amours, les procédures utilisées semblent nier toutes les dépenses effectuées par les éducatrices en milieu familial dans la prestation des services qu'elles offrent aux enfants du Québec. Des sommes admissibles de 0,87 \$ par jour pour la nourriture, et le refus de reconnaître le coût des jouets, démontrent une forme de mesquinerie. Pourtant, la matière première dans un service de garde est la nourriture et les jouets. Comment prendre en considération la santé des enfants et leur développement global sans ces outils? Des commentaires du genre « Achetez du jus en poudre, c'est moins cher » ne sont pas acceptables. En professionnelles de la petite enfance, les éducatrices en milieu familial sont les seules en mesure de faire les bons choix pour les enfants qu'elles accueillent.

La loi fiscale a-t-elle été modifiée pour ces travailleuses à qui l'on oblige un minimum de 50 heures/semaine et dont le revenu est entièrement contrôlé par l'État? Le gouvernement aurait-il pris pour cible ces travailleuses autonomes à qui il enlève, les uns après les autres, les privilèges du travail autonome par une réglementation toujours plus lourde? Telles sont les questions lancées par l'AÉMFQ et pour lesquelles des réponses sont attendues dans les plus brefs délais. Il en va de la survie et de l'intégrité des services de garde en milieu familial.

Les éducatrices en milieu familial refusent collectivement d'être ainsi l'objet d'iniquité et exigent que leurs droits de citoyennes soient respectés au même titre que pour les autres catégories de travailleurs. Elles réclament le respect de la loi fiscale et l'imposition de règles éthiques auprès des vérificateurs fiscaux du ministère du Revenu du Québec.

Selon le président de la Coalition des travailleuses et des travailleurs autonome du Québec (CTTAQ), M<sup>e</sup> Stéphane Laforest, la situation vécue par les éducatrices en milieu familial est le plus récent exemple du caractère arbitraire des règles de vérification fiscale graduellement imposées aux travailleuses et aux travailleurs autonomes du Québec. La CTTAQ demande au ministre du Revenu et député de Châteauguay, monsieur Jean-Marc Fournier, de se prononcer instamment sur ce dossier.